

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : mikrozid® PAA wipes
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : R140-Y088-4003-WM74

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL
ZI Sud secteur A
Route des Varennes

71100 Chalon sur Saône
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists
+49 (0)40/ 521 00 666
AD@schuelke.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

mikrozid® PAA wipes

Version 05.00 Date de révision: 18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution hydro sur textile non-tissé

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22-XXXX	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentra- tion spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - < 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 % Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 801 mg/kg	>= 5 - < 8
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentra- tion spécifique Skin Corr. 1A; H314	>= 1 - < 3

mikrozid® PAA wipes

Version 05.00 Date de révision: 18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

		>= 90 % Skin Corr. 1B; H314 25 - < 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	
acide peracétique	79-21-0 201-186-8 607-094-00-8 01-2119531330-56-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 85 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,204 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	:	Assurer une ventilation adéquate. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Traiter de façon symptomatique.
Risques	:	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.
------------	---	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Poudre sèche Mousse Pulvérisateur d'eau Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Pas d'information disponible.
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
---------------------------	---	--

Z11281_01 ZSDB_P_FR FR
0087595893

Page 5/23

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

particuliers des pompiers

autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 5 - 30°C

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

mikrozid® PAA wipes

Version 05.00 Date de révision: 18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		PEL	1,25 mg/m3	Biocide dossier
		STEL	1,25 mg/m3	Biocide dossier
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	20 ppm 50 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	10 ppm 25 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
acide peracétique	79-21-0	PEL	0,16 ppm 0,5 mg/m3	Biocide dossier
		STEL	0,16 ppm 0,5 mg/m3	Biocide dossier

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m3
acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	4,66 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg
	Sédiment marin	0,047 mg/kg
	Sol	0,0023 mg/kg
acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,306 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

	Sédiment marin	1,136 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	30,58 mg/l
	Sol	0,478 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	85 mg/l
acide peracétique	Eau douce	0,0069 µg/l
	Eau de mer	0,069 µg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,051 mg/l
	Effets sur les organismes terrestres	0,282 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.
Type de Filtre recommandé:
A2B2E2K2 Hg NO P3 P D/ CO 20 P3 R D

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solution hydro sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : Âcre

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C
de la solution active

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 104 °C
Méthode: ISO 3679
BPL: oui
de la solution active

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : 1 mPa*s (20 °C)
de la solution active

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 20 hPa (env. 20 °C)
de la solution active

Densité : 1,03 g/cm³ (20 °C)
de la solution active

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
de la solution active

Taux de corrosion du métal : < 6,25 mm/a
Corrosif pour les métaux corrosion par piqûres de la solution

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022



active

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 801 mg/kg
Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 801 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

après une inhalation de courte durée.

Remarques: Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, Annexe VI, Tableau 3.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg

acide acétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 39,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

acide peracétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 85 - 153 mg/kg
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 85 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,204 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Mortel par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 0,204 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg
Evaluation: Nocif par contact cutané.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Méthode : Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN
Résultat : Irritation de la peau

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

Date de dernière parution: 26.04.2022

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Résultat: N'est pas mutagène

acide acétique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

acide peracétique:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les effets sur les cellules germinales ne sont pas significatifs., La substance a été testée sur sa mutagénicité et sur d'autres types d'effets génotoxiques, en in vitro et en in vivo, et est évaluée comme étant non-mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

acide acétique:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

acide peracétique:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune alerte structurelle pour carcinogénicité n'a été trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

acide acétique:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

acide peracétique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 mg/l
Tératogénicité: NOAEL F1: 100 mg/l

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide acétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

acide peracétique:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Evaluation : Donnée non disponible

acide acétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

acide peracétique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Espèce : Rat
NOAEL : 26 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 3 mois

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce : Rat
NOAEL : 0,0029 mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Méthode : OCDE ligne directrice 407

acide acétique:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.800 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 14 jours

acide peracétique:

Espèce : Rat
NOAEL : 15 mg/kg
Durée d'exposition : 90 jours
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité subchronique.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 16,4 - 37,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

acide acétique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 251 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 95 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE100 (Euglena gracilis): 720 mg/l
Durée d'exposition: 0,25 h

acide peracétique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,73 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,061 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00069 mg/l
Durée d'exposition: 33 d
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
- Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 0,0121 mg/l

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chro-
nique pour le milieu aqua-
tique) : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

acide acétique:

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

acide peracétique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance con-
sidérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -1,57

acide acétique:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

acide peracétique:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -0,26 (20 °C)
Méthode: Valeur calculée

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

péroxyde d'hydrogène:

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: S'hydrolyse facilement.

acide acétique:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

acide peracétique:

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: S'hydrolyse facilement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 **ADR** : UN 3265
IMDG : UN 3265

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

IATA : UN 3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(péroxyde d'hydrogène)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
(hydrogen peroxide)

IATA : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
(hydrogen peroxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: C3
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 856
Instruction d'emballage (LQ)	: Y841
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Corrosive
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 852
Instruction d'emballage (LQ)	: Y841
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

|| Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée : Le produit n'a pas de propriétés CMR

mikrozid® PAA wipes

Version Date de révision:
05.00 18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

cée (R4624-18)

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux:
N 37764

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,16 %

Autres réglementations:

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Ox. Liq.	: Liquides comburants
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à courte terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

mikrozid® PAA wipes

Version
05.00

Date de révision:
18.04.2023

Date de dernière parution: 26.04.2022

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.